

RÈGLEMENT DU CONCOURS DES CRECHES DE NOEL 2018

- ARTICLE 1 :** L'Escolo doù Pont de Sorgo organise chaque année, en partenariat avec la Ville de Sorgues, un concours de crèches ouvert à tous les sorguais.
- ARTICLE 2 :** Les crèches sont classées en trois catégories :
1^{ème} catégorie : traditionnels
2^{ème} catégorie : construction
3^{ème} catégorie : enfants
- Chaque catégorie est dotée de trois prix.
- ARTICLE 3 :** Ne seront pas acceptés les santons en plastique ou sujets de galettes des rois, ainsi que les objets suivants : puits, étables, moulins, etc... réalisés en plastique. Ces mêmes objets devront être dans une matière noble (bois, pierre, cartons).
- ARTICLE 4 :** Les inscriptions auront lieu à partir du **Lundi 26 Novembre 2018 et ce jusqu'au Mercredi 02 Janvier 2019**, au secrétariat du Service Manifestations, Centre Administratif, Route d'Entraigues, ☎ 04 90 39 72 22.
Durant la foire aux santons et artisanat des Samedi 1^{er} et Dimanche 2 décembre au boulodrome, des dossiers d'inscriptions seront disponibles à l'accueil.
Le bulletin d'inscription doit être rempli et déposé au Service Manifestations.
- ARTICLE 5 :** Aucun droit d'inscription ne sera demandé.
- ARTICLE 6 :** Le jury passera au domicile des participants le **Samedi 05 Janvier 2019** au matin, sur rendez-vous.
- ARTICLE 7 :** La décision du jury sera sans appel.
Un palmarès sera établi et communiqué dans la presse quotidienne et dans la revue municipale.
- ARTICLE 8 :** **Challenge de l'Escolo Doù Pont de Sorgo**
Il sera transmis au gagnant qui le remettra en jeu chaque année. Au bout de trois années consécutives, le challenge lui sera définitivement attribué.
- ARTICLE 9 :** Le gagnant du Trophée : la personne qui a gagné le trophée 3 année de suite, ne pourra plus se représenter pendant 3 ans.
- ARTICLE 10 :** La remise des prix en présence de tous les concurrents, se déroulera dans la salle polyvalente du centre administratif, Le lundi 28 janvier 2019 à 18 heures 30.
- ARTICLE 11 :** La participation au concours implique la pleine acceptation de ce règlement.
Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, en cas de force majeure, le concours devait être modifié ou annulé.

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :

TEL :

INSCRIPTION DANS UNE CATEGORIE (cocher la catégorie concernée)

- Traditionnels,
 Construction,
 Enfants

Horaire pour recevoir le jury au choix :

✓ Samedi 05 Janvier 2019 matin :

Bulletin à déposer au Service Manifestations, Centre Administratif, ☎ 04 90 39 72 22.

DATE DE DEPOT DU BULLETIN D'INSCRIPTION :

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document et avoir pris connaissance du règlement.

Sorgues le :

Pour faire valoir ce que de droit :

Signature :